

UBAtc



Valable du 26.03.2004
au 25.03.2009

<http://www.ubatc.be>

Union belge pour l'Agrément technique dans la construction
Service Public Fédéral (SPF) Economie, Classes moyennes, PME et Energie,
Agrément et Spécifications,

WTC 3, 6e étage, Boulevard Simon Bolivar, 30, 1000 Bruxelles

Tél. : 0032 (0)2 208 36 75, Fax : 0032 (0)2 208 37 37

Membre de l'Union européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc)

AGREMENT TECHNIQUE AVEC CERTIFICATION

Isolation de mur creux (remplissage complet ou partiel du creux) Ursa types: URSA 30, URSA 34, URSA 40, URSA 43, URSA 44, URSA 444, URSA WALLTEC, URSATEC FACADE, URSA 90

URSA BENELUX SPRL

Industriezone 7

Pitantiestraat 127

Tel. 056/73.84.84

B-8792 WAREGEM-DESSELGEM

Fax 056/73.84.44

info@ursa.be

DESCRIPTION

5.2

Parachèvement Afwerking
Abarbeitung Finishing

1. Objet

Laine minérale (laine de verre) sous forme de panneaux destinés à être appliqués comme isolation thermique des murs creux maçonnés. Ils sont appliqués comme remplissage partiel ou complet du creux lors de la construction de ces murs. Les types URSA 40, URSA 43, URSA 44, URSA 444, URSA WALLTEC, URSATEC FAÇADE et URSA 90 peuvent être utilisés aussi bien comme remplissage partiel que complet du creux. Les types URSA 30 et URSA 34 sont utilisés comme remplissage complet du creux.

Les produits URSA font l'objet de l'agrément de produit avec certification ATG/H617.

Le présent agrément technique comprend un contrôle continu de la production par le fabricant, complété par un contrôle externe régulier à ce propos par l'institution de certification désignée par l'UBAtc.

L'agrément technique avec certification porte sur le matériau isolant proprement dit, y compris sur la technique de pose, mais pas sur la qualité de l'exécution.

Les produits faisant l'objet d'un agrément technique avec certification peuvent être exemptés des essais techniques de réception précédant la mise en œuvre.

2. Matériaux

Les panneaux URSA des types URSA 30, URSA 34, URSA 40, URSA 43, URSA 44, URSA 444,

URSA WALLTEC, URSATEC FAÇADE, URSA 90 sont composés de fibres de laine de verre liées sous forme de panneaux hydrofuges au moyen d'un liant thermodurcissant.

3. Éléments

Les panneaux URSA sont des panneaux rectangulaires et plats.

Le tableau 1 reprend les dimensions ainsi que le mode de remplissage du creux.

Tableau 1

Dénomination du produit	Revêtement	Longueur (mm)	Largeur (mm)	Épaisseur* (mm)	Application
URSA 30	0/0	1350	600	40-150	V
URSA 34	12/0	1350	600	30-160	V
URSA 40	0/0	1350	600	40-150	G/V
URSA 43	15/0	1350	600	40-115	G/V
URSA 44	12/0	1350	600	40-150	G/V
URSA 444	12/12	1350	600	40-150	G/V
URSA WALL-TEC	12/0	1200, 1350	600	40-150	G/V
URSATEC FACADE	15/12	1200	600	40-115	G/V
URSA 90	0/0	1200	600	30-50	G/V

Revêtement : 0 : nu

12 : voile de verre jaune

15 : voile de verre noir

G = remplissage partiel du creux

V = remplissage complet du creux

* En cas de remplissage partiel du creux, l'épaisseur maximale est de 130 mm.

4. Fabrication et commercialisation

Les panneaux URSA types URSA 30, URSA 34, URSA 40, URSA 43, URSA 44, URSA 444, URSA WALLTEC, URSATEC FAÇADE et URSA 90 sont fabriqués par la firme URSA Benelux sprl dans sa fabrique de Waregem-Desselgem. La firme URSA Benelux sprl assure également la commercialisation des panneaux et peut fournir l'assistance technique voulue.

S'agissant de la fabrication et des contrôles, voir l'agrément de produit avec certification ATG/H617.

Une étiquette est apposée sur l'emballage, reprenant les données voulues dans le cadre du marquage CE, le logo et le numéro d'ATG.

5. Mise en œuvre

5.1 Stockage et transport

S'agissant du stockage et du transport, il convient de respecter les prescriptions du fabricant.

5.2 Construction et composition du mur creux isolé

Voir le "Feuillelet d'information de l'UBAtc 'Murs creux isolés de façades en maçonnerie'" portant la référence 03/1, paragraphe 2.

5.3 Principes de conception et d'exécution architecturaux

Voir le "Feuillelet d'information de l'UBAtc 'Murs creux isolés de façades en maçonnerie'" portant la référence 03/1, paragraphes 3.1 et 3.2.

Le parachèvement hermétique continu de la paroi intérieure de mur creux peut être réalisée :

- soit par une paroi intérieure de mur creux hermétique comme par exemple dans le cas de murs en béton préfabriqué ou réalisés in situ ;
- soit par un enduit hermétique, du côté intérieur ou du côté du creux de la paroi intérieure de mur creux.

5.4 Détails & dessins d'exécution

Voir le "Feuillelet d'information de l'UBAtc 'Murs creux isolés de façades en maçonnerie'" portant la référence 03/1, paragraphe 4.

6. Performances

6.1 Performances thermiques

Voir les STS 08.82 "Matériaux d'isolation thermique" édition 2003 et le "Feuillelet d'information de l'UBAtc 'Murs creux isolés de façades en maçonnerie'" sous la référence 03/1.

$$R_{\text{tot}} = R_{\text{si}} + R_1 + R_2 + \dots + R_{\text{isol}} + \dots + R_n + R_{\text{se}} + R_{\text{corr}}$$
$$U = 1/R_{\text{tot}}$$
$$U_c = U + \Delta U_g + \Delta U_f$$

Explication des symboles :

- R_{tot} : résistance thermique du mur creux
- R_{si} : résistance thermique de la face intérieure (conformément à la NBN EN ISO 6946)
- R_1, R_2, \dots, R_n : résistance thermique (valeur de calcul) des diverses couches du mur creux
- R_{isol} : pour une couche d'isolation homogène: résistance thermique déclarée du produit isolant pour l'épaisseur visée
- R_{se} : résistance thermique de la face extérieure (conformément à la NBN EN ISO 6946)
- R_{corr} : facteur de correction = -0,10 m².K/W pour les tolérances de pose lors de l'exécution du mur creux
- U : coefficient de transmission thermique
- U_c : coefficient de transmission thermique corrigé (conformément à la NBN EN ISO 6946)
- ΔU_g : majoration de la valeur U pour fentes dans la couche d'isolation (conformément à la NBN EN ISO 6946) = 0 si le placement intervient conformément à l'ATG
- ΔU_f : majoration de la valeur U pour fixations à travers la couche d'isolation (conformément à la NBN EN ISO 6946).

Toutes les valeurs R sont exprimées en m².K/W.
Toutes les valeurs U sont exprimées en W/m².K.

$$R_{\text{isol}} = R_D \text{ (m}^2\text{.K/W)}$$

Épaisseur (mm)	R _{isol} (m ² .K/W)						
	URSA WALLTEC	URSATEC FACADE	URSA 90	URSA 40 URSA 44 URSA 444	URSA 43	URSA 30	URSA 34
30	-	-	0.90	-	-	-	0.75
40	1.20	1.20	1.20	1.10	1.10	1.05	1.05
50	1.50	1.50	1.50	1.40	1.40	1.30	1.30
60	1.80	1.80	-	1.70	1.70	1.55	1.55
70	2.10	2.10	-	2.00	2.00	1.80	1.80
75	2.25	2.25	-	2.10	2.10	1.95	1.95
80	2.40	2.40	-	2.25	2.25	2.10	2.10
90	2.70	2.70	-	2.55	2.55	2.35	2.35
100	3.00	3.00	-	2.85	2.85	2.60	2.60
110	3.30	3.30	-	3.10	3.10	2.85	2.85
115	3.45	3.45	-	3.25	3.25	3.00	3.00
120	3.60	-	-	3.40	-	3.15	3.15
130	3.90	-	-	3.70	-	3.40	3.40
140	4.20	-	-	4.00	-	3.65	3.65
150	4.50	-	-	4.25	-	3.90	3.90
160	-	-	-	-	-	-	4.20

Les panneaux de faible épaisseur ne peuvent pas être utilisés seuls étant donné qu'ils ne sont pas conformes aux exigences réglementaires pour U_{mur} .

6.2 Autres performances

Nous reprenons ci-après les caractéristiques des panneaux isolants URSA, types URSA 30, URSA 34, URSA 40, URSA 43, URSA 44, URSA 444, URSA WALLTEC, URSATEC FAÇADE, URSA 90 en termes de performances. La colonne 'UBAtc' reprend

les critères d'acceptation minimums établis par l'UBAtc. La colonne 'fabricant' reprend les critères d'acceptation que le fabricant s'impose.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles effectués et tombe sous la certification de produit.

Caractéristiques	Critères UBAtc	Critères du fabricant	Méthode d'essai	Résultats
Longueur (mm)	± 2 %	± 2 %	EN 822	x
Largeur (mm)	± 1,5 %	± 1,5 %	EN 822	x
Épaisseur (mm)	minimum T3	URSA 30 : T3 URSA 34 : T3 URSA 40 : T3 URSA 43 : T3 URSA 44 : T3 URSA 444 : T4 URSA WALLTEC : T4 URSATEC FACADE : T4 URSA 90 : T4	EN 823	x
Équerre (mm/m)	≤ 5	≤ 5	EN 824	x
Planéité (mm)	≤ 6	≤ 6	EN 825	x
Stabilité dimensionnelle (%) (48 h, 23 °C, 90 % HR)	DS(TH) $\Delta\epsilon_{l,b,d} \leq 1$	DS(TH) $\Delta\epsilon_{l,b,d} \leq 1$	EN 1604	x
Résistance à la traction parallèle (kPa)	≥ 2x la masse	≥ 2x la masse	EN 1608	x
Absorption d'eau immersion (court terme) (kg/m ²)	≤ 1	≤ 1	EN 1609	x
Coefficient de conductivité thermique λ_p (W/mK)		URSA 30 : 0.038 URSA 34 : 0.038 URSA 40 : 0.035 URSA 43 : 0.035 URSA 44 : 0.035 URSA 444 : 0.035 URSA WALLTEC : 0.033 URSATEC FACADE : 0.033 URSA 90 : 0.033	EN 12667	x
Réaction au feu	A1-F	URSA 30 : A1 URSA 34 : A2-s1,d0 (*) URSA 40 : A2-s1,d0 (**) URSA 43 : A2-s1,d0 (*) URSA 44 : A2-s1,d0 (*) URSA 444 : A2-s1,d0 (*) URSA WALLTEC : A2-s1,d0 (*) URSATEC FACADE : A2-s1,d0 (*) URSA 90 : A2-s1,d0 (**)	Euroclass (classification voir la NBN EN 13501-1)	x

x : Testé et conforme au critère du fabricant.

(*) conditions d'essai : substrat (Euroclass A2 ou supérieure) sans creux ; fixation mécanique, joints conformément à l'EN 13823.

(*) conditions d'essai : substrat (Euroclass D ou supérieure) sans creux ; fixation mécanique, joints conformément à l'EN 13823.

Tolérance épaisseur : classe T3.

Tolérance épaisseur : classe T4		Tolérance épaisseur : classe T4	
-3 % ou -3 mm ⁽¹⁾	+10 % ou +10 mm ⁽²⁾	-3 % ou -3 mm ⁽¹⁾	+5 % ou +5 mm ⁽²⁾
⁽¹⁾ : a tolérance la plus grande - ⁽²⁾ : la tolérance la plus petite			

AGREMENT

Décision

Vu l'Arrêté ministériel du 6 septembre 1991 relatif à l'organisation de l'agrément technique et à l'établissement de spécifications-types dans la construction (*Moniteur belge* du 29 octobre 1991).

Vu la demande introduite par la firme URSA Benelux sprl (AG 020407).

Vu l'avis du Groupe spécialisé "Parachèvement" de la Commission de l'agrément technique formulé lors de sa réunion du 19 février 2004 sur la base du rapport présenté par le Bureau exécutif "Parachèvement" de l'UBAtc.

Vu la convention signée par le fabricant, par laquelle il se soumet au contrôle permanent sur le respect des conditions de cet agrément avec certification.

L'agrément avec certification est délivré à la firme URSA Benelux sprl pour l'isolant de murs creux URSA, types : URSA 30, URSA 34, URSA 40, URSA 43, URSA 44, URSA 444, URSA WALLTEC, URSATEC FAÇADE et URSA 90, compte tenu de la description qui précède.

Cet agrément est soumis à renouvellement le 25 mars 2009.

Bruxelles, le 26 mars 2004.

Le Directeur général,

V. MERKEN